

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DPVI 40 Subventions pour les associations Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales et Génériques avec avenant n°2 à convention avec CIEMI (11e) et conventions avec l'association Génériques (12e).

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose l'attributin de subventions aux associations CIEMI et Génériques au titre de l'intégration ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales (11e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 € est attribuée au Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales pour le développement des activités autour du centre de documentation sur les migrations internationales (X03498/75761/2012-02327).

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Génériques (12e).

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de mise à disposition de locaux qui se fait sans contrepartie financière, ni paiement de loyer de la part de l'association.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 37 000 € est attribuée à l'association Génériques (D05227/18555/2012-03158) pour un travail de sauvegarde et de valorisation de l'histoire et du patrimoine de l'immigration à Paris.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.